



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité routière**

Bordeaux, le 15.01.2024

Delphine SARNEY  
Cheffe du bureau de la sécurité routière

**Objet :** Lancement de l'appel à projets sensibilisation à la sécurité routière 2024

L'accidentalité en 2023 a régressé par rapport à 2022, qui reste une année exceptionnelle avec une mortalité sur les routes de Gironde particulièrement élevée (87 décès enregistrés en 2022 contre 73 en moyenne annuelle).

Sachant compter sur votre investissement et votre vigilance pour tendre continuellement à un objectif de réduction des accidents de la circulation, je vous informe du lancement de l'appel à projets sécurité routière 2024.

Cet appel à projets vise à encourager la création d'initiatives originales et efficaces pour sensibiliser la population aux enjeux de la sécurité routière, à promouvoir les comportements responsables sur les routes, et à mettre en place des mesures concrètes pour réduire les risques d'accidents.

Les acteurs intéressés, tels que les associations, les collectivités locales, les entreprises, les établissements scolaires, et toutes autres structures engagées dans la promotion de la sécurité routière, sont invités à soumettre leurs propositions. Les projets présentés doivent s'inscrire dans les enjeux du document général d'orientation 2023-2027, à savoir :

- x les deux roues-motorisés,
- x les conduites à risques,
- x les mobilités douces,
- x le risque routier professionnel.

J'attire votre attention sur la nouveauté de cet appel à projets qui propose trois fiches actions auxquelles je vous incite à répondre nombreux :

- Fiche action : stand de prévention vélo et trottinette
- Fiche action : sensibilisation des seniors à la sécurité routière
- Fiche action : Alternative aux poursuites

L'appel à projets 2023 est présenté sous une forme intégralement dématérialisée dans une perspective de simplification administrative. Les projets devront être déposés sur la plate-forme « démarches simplifiées » :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/app-securiteroutiere2024-gironde>

Les projets peuvent être déposés jusqu'au 18 février 2024 pour une notification de subvention escomptée courant mars 2024.

Je vous précise en outre, que les crédits de la sécurité routière n'ont pas vocation à financer les infrastructures ou les aménagements de voiries.

Pour toute interrogation, vous pouvez solliciter mes services à l'adresse : [pref-msr33@gironde.gouv.fr](mailto:pref-msr33@gironde.gouv.fr).

Je vous remercie pour votre engagement déterminant dans la lutte contre l'insécurité routière et de l'intérêt que vous porterez à cet appel à projets.

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Justin B. BILOTTE